



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°481 du 30 juin au 06 juillet 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 06 juillet 2025, au moins 745 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

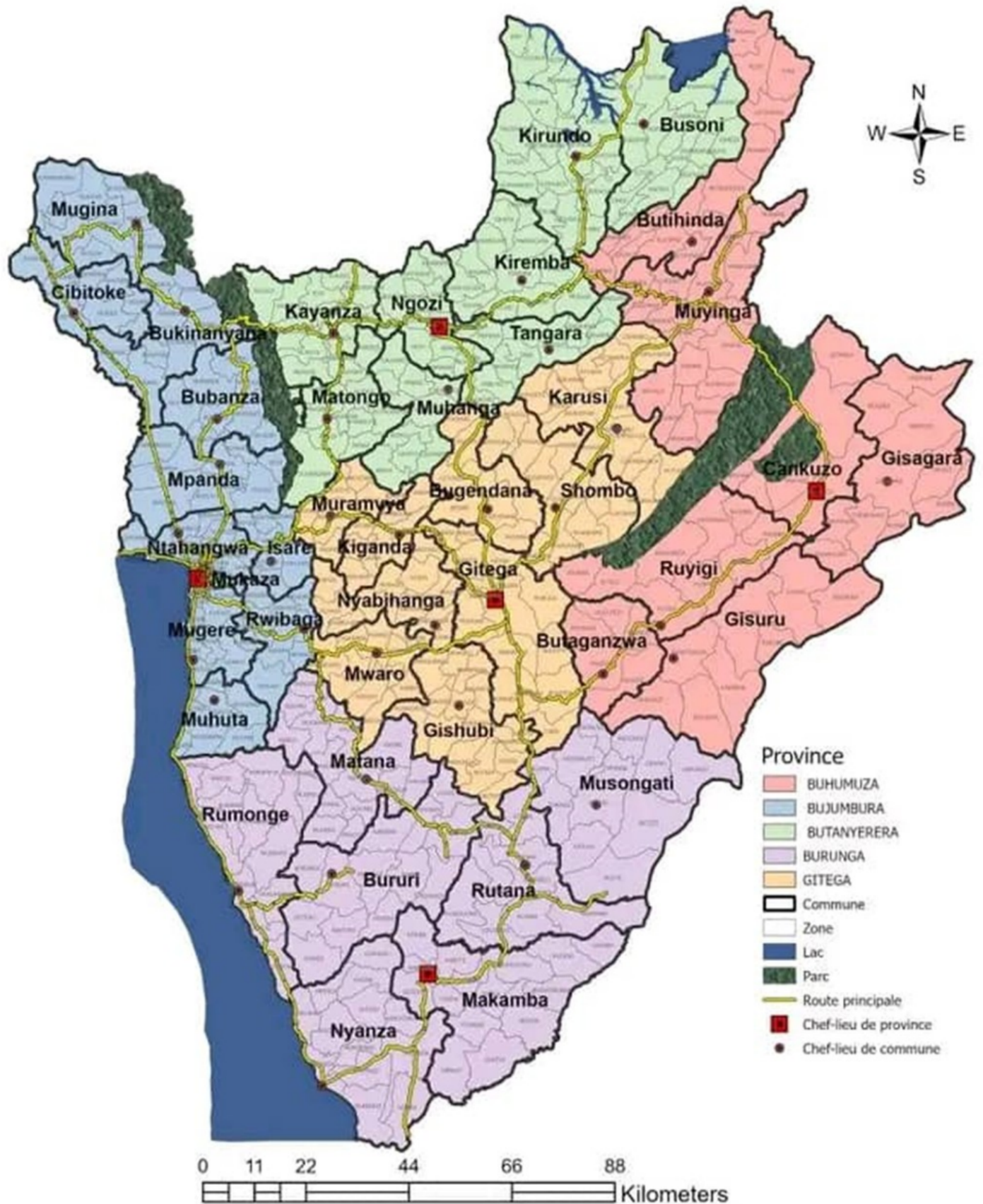
- ♦ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.12
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.19
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.23

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

DCE : *Direction Communale de l'Éducation*

EAC : *East African Community*

FDNB : *Force de Défense Nationale du Burundi*

M23 : *Mouvement du 23 mars*

BRARUDI : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

PSR : *Police Spéciale de Roulage*

RDC : *République Démocratique du Congo*

RN : *Route Nationale*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE	5
1.1. CONTEXTE POLITIQUE.	5
1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.	10
1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.	11
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	12
II.1. DROIT À LA VIE.	12
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.	12
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.	16
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.	16
II.2.2 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.	16
II.3. DROIT À LA LIBERTÉ.	17
II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.	17
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.	18
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	18
III.2. DROIT A L' EDUCATION	20
III.3. DROIT À LA SANTÉ.	22
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 30 juin au 06 juillet 2025. La période a été caractérisée par une réduction des tensions politiques consécutive aux élections du 5 juin dernier. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire et de gouvernance. Il traite également des droits civils et politiques ainsi que des droits socio-économiques et culturels.

Les allégations des violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 15 personnes tuées dont 7 corps retrouvés sans vie, 1 personne torturée. En outre, 142 cas d'arrestation et détentions arbitraires ont été signalés. Parmi les victimes se trouvent 140 arrestations massives des congolais en commune Cibitoke,

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure liés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Détérioration de l'image de la Police Nationale le jour du fête de l'indépendance en Commune Ngozi.

La dégradation de l'image de la Police Nationale se manifeste de manière particulièrement prononcée le jour de la fête de l'indépendance, célébrée chaque année dans la Commune de Ngozi. Depuis trois ans, les représentants de cette institution ne participent pas au défilé festif organisé le premier juillet, un événement qui revêt une grande importance pour la population de la Province Butanyerera. D'après les policiers eux-mêmes, c'est le manque de tenues appropriées et de bottines qui les empêche de prendre part à cette célébration. Or, ce défilé est un moment apprécié et attendu par les habitants. Ils expliquent que dans des conditions normales, les agents reçoivent de nouveaux uniformes deux fois par an. Néanmoins, certains commencent à exprimer leur mécontentement en raison de l'usure de leurs tenues actuelles.

Il est à noter que ce manque d'uniformes pourrait nuire à la morale des forces de l'ordre. De plus, cette situation illustre des lacunes dans la gestion interne de l'institution. Les conséquences de cette absence de représentation durant un événement aussi symbolique pourraient être graves en matière de sécurité, aggravant les risques auxquels sont exposés les civils, qui pourraient perdre confiance en leurs protecteurs, ainsi que les policiers eux-mêmes.

Indépendance en Berne et une démocratie confisquée en commune Cibitoke, province Bujumbura

L'indépendance célébrée à Berne attire un contraste marqué avec la situation politique à Cibitoke, dans la province de Bujumbura, où la démocratie semble avoir été confisquée. Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 6 juillet 2025, met en lumière le profond désenchantement des habitants de Cibitoke alors que le Burundi commémore son 63ème anniversaire d'indépendance. La population locale, en conjonction avec l'opposition, manifeste une opposition claire au régime en place, le CNDD-FDD, qu'ils accusent de répression de la démocratie, de détournement des acquis politiques et de création d'une crise profonde d'ordre socio-économique et sécuritaire. Dans ce contexte, le sentiment d'une démocratie usurpée est particulièrement prégnant à Cibitoke. Les élections législatives et communales récentes sont largement discréditées par l'opposition, dont la coalition Burundi Bwa Bose, présidée par le Sahwanya FRODEBU, ainsi que le CNL, qui désignent ces événements comme une "mascarade" ou un "hold-up électoral". La Cour constitutionnelle est également sous le feu des critiques pour avoir validé ces résultats, malgré de nombreuses contestations, soulevant des questions sur l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire.

La population de Cibitoke, comme dans de nombreuses autres régions, vit sous la menace d'un régime accusé d'exercer son autorité par la terreur, avec des rapports de cas de torture, d'enlèvements et d'exécutions extrajudiciaires, ce qui pousse un nombre croissant d'opposants à fuir le pays. Sur le plan économique, la situation est tout aussi préoccupante, l'inflation atteignant près de 40% et érodant considérablement le pouvoir d'achat des citoyens. La stagnation de la production agricole, essentielle à l'économie locale, résulte de l'absence de politiques adaptées. Des témoignages en provenance de Rugombo font état d'une pauvreté alarmante et de

pénuries criantes de produits alimentaires de première nécessité. La corruption, associée à une gestion défectueuse des fonds publics, est perçue comme un fléau systémique qui touche même les administrations locales.

Les secteurs de la santé et de l'éducation subissent également de lourdes carences. À Bukinanyana, les centres de santé manquent de médicaments et de personnel, entraînant une hausse des taux de mortalité maternelle et infantile. Les infrastructures des écoles secondaires sont en mauvais état, et les manuels scolaires se font de plus en plus rares. Les citoyens reprochent au régime son incapacité à fournir les services fondamentaux, malgré ses déclarations sur la souveraineté. Cibitoke, en tant que province frontalière avec le Rwanda, est directement affectée par des tensions diplomatiques. La fermeture de la frontière de Ruhwa limite considérablement les activités des commerçants locaux, privant ainsi ces derniers d'une source de revenus cruciale. Par ailleurs, l'implication du Burundi dans le conflit en République Démocratique du Congo contre le M23 soulève des préoccupations, un ancien militaire appelant à un retrait pour éviter des pertes humaines superflues, notamment parmi les Imbonerakure de Cibitoke mobilisés sur le front.

Les voix défendant les réalisations du CNDD-FDD peinent à persuader. Un homme de quatre-vingts ans, ancien militant de l'UPRONA, déclare que le régime actuel a trahi les idéaux de Louis Rwagasore et a renoncé aux principes d'unité, de paix et de partage du pouvoir imposés par les Accords d'Arusha de 2000. Cette situation laisse place à un sentiment de désespoir au sein d'une population qui, à l'aube de son indépendance, exige plus que jamais un retour aux principes démocratiques fondamentaux de la République.

Des membres du Parti UPRONA rayés sur la liste des conseillers collinaires en Province de Burunga.

Des membres du Parti UPRONA ont été retirés de la liste des conseillers collinaires en Province de Burunga. Cette situation fait suite aux élections communales qui se sont déroulées le 5 juin 2025, où le parti CNDD-FDD a obtenu un résultat écrasant de 100%. En conséquence, ce parti a entamé un processus visant à éliminer les noms des candidats qui ne sont pas affiliés au Parti au Pouvoir de la liste des conseillers collinaires en Province de Burunga. Le 2 juillet 2025, lors d'une réunion dirigée par le secrétaire provincial du CNDD-FDD, Sylvain Nzikoruriho, en présence d'autres représentants des différentes zones de la commune Giharo, il a clairement stipulé que tout candidat souhaitant se présenter au poste de conseiller collinaire et ne figurant pas sur la liste

des Bagumyabanga n'aurait aucun droit d'apparaître sur cette liste et ne pourrait donc pas être élu comme conseiller collinaire, une décision qui sera appliquée dans toute la province. Il a ajouté qu'ils n'avaient plus le temps d'organiser des élections et qu'ils allaient procéder à l'énumération des noms des membres du CNDD-FDD. Il est à noter que quatre personnes ont vu leurs candidatures rejetées : Binamungu Côme, Nyandwi Zabulon, Nahimana Glorioso et Nathanaël, tous membres du Parti UPRONA, originaires de la colline Mutwana, dans la zone Butezi de la Commune Giharo.

Dysfonctionnement au sein de l'administration publique en commune Muyinga de la Province Buhumuza.

Au sein de l'administration publique de la commune de Muyinga, située dans la province de Buhumuza, se manifeste un dysfonctionnement notable. On peut observer une réticence prononcée chez les responsables administratifs ainsi que dans l'ensemble des services publics. Ces derniers semblent se laisser guider par une inertie préoccupante, n'osant pas prendre les décisions nécessaires face aux situations qui exigent une action immédiate.

Les agents affirment qu'ils sont prêts à agir, mais expriment leur incapacité à gérer les plaintes et autres réflexions des citoyens, prétextant une incertitude qui plane sur leur propre avenir. C'est particulièrement flagrant dans le cas de la Direction communale de l'Education (DCE) ainsi que de l'inspection provinciale de l'éducation.

Ces entités ont choisi de ne pas annuler la délibération conjointe entre la directrice du lycée St André de Mukoni, Kwizigira Espérance, et le préfet, à laquelle ont également participé trois enseignants, une bibliothécaire, ainsi qu'une encadreuse, tous impliqués dans une école regroupant plus de 25 enseignants.

Ce blocage s'explique par un manque flagrant de collaboration et de communication efficace, qui a conduit la directrice à reporter la délibération initialement prévue vendredi, et ce, vers le samedi suivant, sans avoir préalablement informé le personnel

Des fraudes sont signalées dans la préparation des élections des chefs collinaires dans toute la commune de Cankuzo de la Province de Buhumuza.

Des irrégularités sont constatées dans le processus de préparation des élections des chefs collinaires au sein de la commune de Cankuzo, située dans la Province de Buhumuza. La période allant du 16 au 25 juin 2025 avait été spécifiquement dédiée à l'inscription à la CECI pour les candidats souhaitant occuper les fonctions de chefs de collines et de quartiers. Pourtant, à travers toute la commune, des personnes avaient déjà été désignées pour ces postes, bien avant même l'ouverture officielle des inscriptions.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Selon la législation en vigueur, cette inscription devrait se faire librement, sans aucune distinction d'appartenance politique. Hélas, la réalité sur le terrain, au sein de toutes les collines, s'oppose nettement à cette loi électorale. La peur règne en maître. Pour qu'une personne soit élue, elle doit être préalablement désignée et soutenue par le parti CNDD-FDD. Ceux qui osent tenter leur inscription se voient intimider par les imbonerakure, terrorisant ainsi toute opposition.

Des contributions forcées dans le but de célébrer la victoire électorale en commune Cankuzo.

Le retour des contributions forcées pour célébrer la victoire électorale dans la commune de Cankuzo a marqué une journée mémorable. Ce samedi 5 juillet 2025, chaque colline, sans exception, s'est transformée en scène de festivités dédiées à la célébration de cette victoire électorale, en lien avec la culture de " Kwihungura irangi". Les ressources financières, nécessaires pour ces célébrations, ont été rassemblées de manière systématique, quartier par quartier, ménage par ménage, et même au sein des différents services. Aucune exception n'a été faite, y compris pour ceux qui ne faisaient partie ni du CNDD-FDD ni d'autres partis politiques, ils ont aussi été concernés par cet appel à contribution.

Des listes de collecte avec l'emblème et du logo du CNDD-FDD, circulaient dans chaque recoin.

Sur ces documents, on pouvait inscrire le nom et le prénom, la colline d'origine, le montant versé, le service ou la fonction occupée, ainsi que le numéro de téléphone et la signature de la personne. Au moment de la collecte, les bakenyerarugamba et les imbonerakure affirmaient que chacun pourrait donner selon ses possibilités. Ce processus de collecte s'était étalé sur toute une semaine précédant le 5 juillet 2025 et s'est poursuivi le jour même, témoignant ainsi d'une mobilisation Communautaire notoire.

Élections collinaires à Mutwana : Exclusion de candidats et dénonciation d'irrégularités à l'échelle nationale.

À l'approche des élections des conseillers collinaires dans la zone Giharo, les tensions s'intensifient sur la colline Mutwana, spécifiquement dans la zone de Butezi. Quatre citoyens ayant décidé de se porter candidats pour représenter leur colline font état de leur exclusion injustifiée de la liste électorale, imposée sous la pression d'individus influents du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Les candidats concernés sont :

1. Côme Binamungu,
2. Zabulon Nyandwi,
3. Glorioso Nahimana, et
4. Nathanaël [son nom n'est pas précisé]

Bien qu'ils aient été dûment inscrits, divers témoignages locaux soulignent que des figures influentes du CNDD-FDD ont requis leur retrait de la liste auprès de la Commission Électorale Communale Indépendante (CECI) de Musongati. Parmi les noms mentionnés comme ayant exercé des pressions figurent: Bernard Ntiramadekura, représentant du CNDD-FDD sur la colline Mutwana ; Cyriaque Komezurugendo, représentant dans la zone Butezi ; Renovat Hakizimana, représentant de la commune Giharo ; Sylvain Nzikoruriho, représentant au niveau de la province Burunga ; ainsi que Vincent Nemerimana, actuel chef de colline de Mutwana et tête de liste du CNDD-FDD pour ces élections.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 8)

Sur le terrain, des membres du CNDD-FDD auraient été prévenus que les élections ne seront qu'une formalité : « Nous allons simplement lire la liste, il n'est pas nécessaire de voter. Tout est déjà décidé », rapportent certaines sources internes. Les quatre candidats écartés se voient reprocher de ne pas être officiellement affiliés au CNDD-FDD. Selon leurs détracteurs, ils seraient considérés comme sympathisants ou membres d'autres partis, comme l'UPRONA. Pour certains représentants du parti au pouvoir, cette situation est inacceptable dans une commune où ils désirent que seuls des Bagumyabanga (membres du CNDD-FDD) accèdent aux postes de chefs de colline. De plus, les candidats exclus soulignent des inégalités flagrantes dans le traitement des dossiers: alors que certains documents sont négligés pour les candidats du CNDD-FDD,

ces mêmes pièces sont rigoureusement exigées pour ceux issus de l'opposition.

Ce climat d'injustice et d'anxiété sur la colline Mutwana incite les habitants à se sentir en insécurité face à ces manœuvres pré-électorales potentiellement destructrices. Ils interpellent les autorités pour que ces quatre candidats soient réintégrés afin de participer sur un pied d'égalité au scrutin, tout comme n'importe quel autre citoyen. D'après des militants du CNDD-FDD eux-mêmes, ces pratiques ne seraient pas uniques à Mutwana. Des cas similaires seraient rapportés dans d'autres communes du pays, où des candidats jugés non alignés avec les intérêts du parti sont systématiquement exclus, mettant en question la crédibilité et l'inclusivité du processus électoral au niveau national.

Giharo: Polémiques autour des décisions des notables collinaires sur fond d'ingérence politique et de violations des normes morales

Dans la commune Musongati, zone Giharo, située dans la province de Burunga, une institution Bashingantahe se trouve confronté à des idéologies du parti au pouvoir et non guidés par des moralités coutumières, un événement particulièrement controversé s'est déroulé le jeudi 26 juin 2025, sur la colline de Kibimba. Ce jour-là, la dynamique des Bashingantahe(notables locaux) a subi un bouleversement inattendu. Boniface Nyandwi, un homme dont l'engagement matrimonial se limitait à une seule épouse, a été écarté de son rôle au profit d'Anderson Habonimana, qui, lui, vivait avec deux femmes. Cet acte, qui a fait l'objet de vives contestations, a suscité l'agacement des habitants, qui y voient une dérive tant sur le plan politique que moral. Les rumeurs annoncent que cette décision aurait été influencée par des jeux politiques d'arrière-plan. En effet, selon plusieurs sources au niveau local, la décision de remplacer Nyandwi ne repose sur aucun critère clair, mais plutôt sur une logique partisane. Cette manœuvre aurait été orchestrée par Léonard Ruhoranyi, le secrétaire du parti CNDD-FDD sur la colline de Kibimba, en complicité avec Zacharie Batungwanayo, le chef de colline.

Ensemble, ils affichent leur volonté d'exclure désormais les non membres à leur parti des instances décisionnelles de la colline. Ce processus va à l'encontre de la raison d'être même de ces structures, créées par les autorités nationales pour promouvoir la médiation, la paix et la coexistence, sans considération pour les affiliations politiques.

Les habitants de Kibimba soulignent un paradoxe troublant: alors que l'intégrité morale devrait être un critère essentiel pour accéder au statut de notable, de nombreux responsables actuels semblent mener des vies en contradiction flagrante avec les valeurs sociétales. Par exemple, le président des notables sur cette colline a divorcé deux fois pour épouser trois femmes successivement. De surcroît, le chef de colline lui-même est également dans une relation polygame

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 9)

Dépôt des dossiers de candidature pour les conseillers collinaires/quartiers en commune Musongati

Pourtant, une législation nationale est en place pour interdire aux dirigeants locaux d'avoir plus d'une épouse ou concubine, afin de préserver la moralité publique. Face à ces incohérences, les habitants de Giharo ressentent un profond sentiment d'aliénation. Ils estiment que les décisions des notables sont de plus en plus influencées par des leaders politiques du CNDD-FDD et certains administrateurs locaux. Chaque fois qu'ils essaient de contester ces décisions en justice, ils se heurtent à un nouvel obstacle: nombreux sont ceux qui affirment que ces mêmes administrateurs exercent une pression directe sur le tribunal de Giharo, en particulier sur son président, connu pour son soutien au CNDD-FDD.

Une telle influence sur la justice ébranle le principe même d'impartialité et renforce le sentiment d'abandon chez une partie de la population, qui doute désormais de la neutralité des institutions censées

les défendre. La situation à Kibimba révèle un malaise plus profond au sein de la gouvernance locale. Si les autorités souhaitent rétablir la crédibilité de ces organes communautaires, il deviant urgent de revoir en profondeur le processus de désignation des notables, pour garantir leur indépendance et leur intégrité, tout en préservant une neutralité politique. Une vigilance est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système judiciaire, à l'abri de toute influence politique. Comme tant d'autres régions du pays, la commune de Giharo attend des mesures concrètes afin que ces structures deviennent des lieux de confiance, de justice et d'équilibre social.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Effondrement d'un mur sur des maisons ayant causé la mort d'un nourrisson en commune Ngozi.

Le 30 juin 2025, une tragédie en commune de Ngozi, plus précisément dans le quartier de Kigarama, où un mur en construction s'est soudainement effondré sur deux maisons voisines. Cet incident a causé des destructions majeures, tant sur le plan humain que matériel.

Selon des informations obtenues, un nourrisson âgé de moins d'un an se trouvait dans l'une de ces maisons au moment de l'effondrement, et il a perdu la vie peu après. Par ailleurs, un homme a subi de graves blessures lorsqu'il a été extrait des décombres, en compagnie de deux de ses enfants. Les victimes ont été rapidement transportées à l'Hôpital Ngozi pour recevoir les

soins médicaux nécessaires. Ce dramatique événement a plongé le quartier et ses habitants dans un profond chagrin.

Verdict du Tribunal de Grande Instance de Rutana en Procès de flagrance.

Le Tribunal de Grande Instance de Rutana lors d'un procès de flagrance. Ce dernier a prononcé une peine de servitude pénale de 15 ans à HAVYARIMANA EMMANUEL et Eric IRANKUNDA, tous deux résidant à Gihofi en zone de Bukemba. Parallèlement, Melchiade NDAYISENGA et Léonidas NIRAGIRA, originaires de la colline Rongero en commune de Rutana, subiront une peine de sept ans d'incarcération. Ces quatre individus ont été reconnus coupables de vol qualifié.

Le procès s'est tenu le soir du vendredi 27 juin 2025. Emmanuel HAVYARIMANA et Eric IRANKUNDA ont été appréhendés en flagrant délit alors qu'ils tentaient de dérober des marchandises dans le stock d'un commerçant du quartier Kigwati, à Rutana, aux alentours de 3 heures du matin. De son côté, Melchiade

NDAYISENGA s'était envolé à moto avec 300 kg de haricots en direction de BUGIGA, situé à dix kilomètres de Rutana, tandis que Léonidas NIRAGIRA avait dissimulé ces sacs de haricots. Melchiade a été intercepté alors qu'il revenait vers Rutana pour récupérer un second lot que ses complices essayaient de mettre à l'extérieur du stock avant d'être appréhendés. Il convient de noter que ces trois hommes venaient tout juste de sortir de la prison centrale, Haviyarimana et Irankunda pour vol qualifié, tandis qu'Eric avait purgé une peine pour meurtre. En outre, ils devront verser 400 000 francs au commerçant, victime de ces actes de vandalisme, pour réparer les cadenas qu'ils ont endommagés.

Une femme est en prison pour infanticide à Buyengero, commune de Rumonge de la province de Burunga.

Depuis le mardi 1er juillet 2025, une octogénaire résidant dans le village de Nyamurunga, niché dans la zone de Buyengero au sein de la commune de Rumonge, dans la province de Burunga, a été mise en détention par la police locale. D'après les nouvelles émanant de la localité, informations corroborées par M. Étienne Havyarimana, l'administrateur de la commune, cette femme est suspectée d'avoir causé la mort de son propre enfant par empoisonnement, un acte tragique qui aurait eu lieu le 17 juin 2025.

L'administrateur a précisé qu'il est prévu de transférer la suspecte devant le parquet de Rumonge afin que le système judiciaire puisse prendre en charge l'affaire et l'examiner selon les procédures légales en vigueur.

De leur côté, les habitants de Nyamurunga expriment le souhait que la justice soit appliquée de manière rigoureuse, convaincus que la responsable

doit faire face à une peine exemplaire. Certains d'entre eux émettent des craintes concernant un éventuel relâchement de la suspecte, malgré la gravité de son acte, arguant qu'elle pourrait avoir été liée à d'autres décès survenus antérieurement.

II.1. DROIT À LA VIE.

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES OU DE LA MILICE IMBONERAKURE.

Six personnes tuées par des Imbonerakure en commune Nyabiraba, province Bujumbura

En date du 30 juin 2025, sur la colline Gasarara, zone Nyabibondo, commune Nyabiraba, province Bujumbura, six personnes dont les prénommées Annociatte, Vénantie, Stéphanie Emmanuel et Venacais et le nommé Ndarwibagiye ont été assassinés par des imbonerakure accusés de sorcellerie. Selon des témoins de la localité, en date du 1er juillet 2025, 14 personnes présumées ont été arrêtées par la police puis

conduites dans les cachots de la commune Nyabiraba. Parmi ceux arrêtés figurent le chef imbonerakure sur la colline Gasarara Elysée Ndayikengurukiye qui est pointé du doigt par la population pour avoir organisé et commandité ces crimes ignobles. Michel Barakana, administrateur de la commune Nyabiraba ajoute que des enquêtes sont déjà amorcées. Le porte-parole du parti CNL aile Agathon Rwasa dit que parmi les victimes figurent les membres du parti CNL.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR RÈGLEMENT DE COMPTE

Assassinat d'un homme en commune Bukemba dans la Province de Burunga

Un homme est décédé en zone Bukemba de la commune Rutana en province de Burunga. Le 3 juillet 2025, sur la colline de Bugiga, NDAYIZEYE Bosco a perdu la vie à la suite d'une agression meurtrière, perpétrée à l'aide d'une machette par Misigaro Roger. Il est à noter que ces deux individus étaient en litige foncier, et leur

dossier était en cours de traitement au Tribunal de Grande Instance de Rutana. Le corps de la victime a été inhumé, tandis que le présumé coupable a été arrêté et placé en détention au commissariat communal de Bukemba.

II.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muramvya, province Gitega.

En date du 1er juillet 2025, un cadavre d'un homme adulte a été retrouvé dans un buisson vers 6 heures du matin sur la colline Mirinzi, zone Shombo, commune Muramvya en Province Gitega. Il s'agit de Nzigamyé Melchior, 64 ans, originaire de cette même colline. Selon les sources sur place, un conflit foncier serait à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, la victime avait été vue la veille en train de partager un verre avec ses amis au centre de négoce de Buruhukiro (à quelque 500 mètres de chez lui) jusque tard dans la nuit.

Trois personnes soupçonnées ont été arrêtées dont son cousin Nsabumuremyi Éric, 36 ans. Les autres étant: Irakoze Fernand 28 ans et Nsabimana Edmond, 31 ans, tous Imbonerakure.

II.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS(Suite page 12)

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en province Buhumuza

Dans la matinée du 28 juin 2025, sur la colline Camazi, zone Camazi, commune Gisagara, en province Buhumuza, un enfant de 12 ans du nom d'Enoch Habiyaambere, fils de Cishahayo a été tué par des personnes non encore identifiées. Selon des sources sur place, la veille du crime, le défunt s'est rendu à la rivière pour puiser de l'eau le soir vers 18 heures, ses parents ont attendu mais Enock n'est pas revenu. Ce n'est le lendemain dans la matinée que son corps a été découvert dans une brousse se trouvant près de la fontaine d'eau. Sa tête était décapitée.

Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Musenyi de la commune Mpanda en province Bujumbura

Le cadavre a été découvert hier, le 06 juillet 2025, sur les rives de la rivière Musenyi, qui sépare les communes de Mpanda et de Rugazi, dans la nouvelle province de Bujumbura. La victime était un homme, dont l'âge est estimé entre 35 et 40 ans.

Il semble qu'il ait été assassiné après avoir été poignardé, car le corps présentait des blessures visibles causées par une arme blanche. L'identité de la victime n'a pas pu être déterminée, mais on soupçonne qu'il aurait été tué ailleurs avant d'être jeté à cet endroit.

L'administrateur de la commune Mpanda, Nadine NIBITANGA, s'est rendue sur les lieux et a ordonné que le corps soit transféré à la morgue de l'hôpital général de Mpanda

Les gens de cette colline ont trouvé cette situation très étrange car c'est la première fois qu'il se passe ce genre de criminalité. Des mobiles politiques seraient derrière ce crime car le père du défunt est un retraité ex-FAB et il a déposé son dossier pour les élections collinaires. Selon des sources recueillies sur place, il est un membre influent du parti CNL pro-Agathon RWASA.

Un corps d'un homme de 35 ans retrouvé mort à GITAZA, Commune Muhuta de la province Bujumbura

En date du 30.06.2025 aux environs de 6h30, un corps sans vie d'un homme a été découvert sur la plage du lac Tanganyika, au centre de Gitaza, dans la commune Muhuta, province de Bujumbura, située dans le sud-ouest du Burundi. La victime a été identifiée comme Rémy Ntiruvahirya, âgé de 35 ans.

Originaire de la sous-colline Kirombwe, sur la colline Gitaza, toujours dans cette province, Rémy Ntiruvahirya aurait été vu pour la dernière fois samedi soir au bord du lac Tanganyika, selon plusieurs témoins. Ces derniers rapportent que le corps présentait des signes laissant penser à une mort non naturelle, suggérant une possible agression.

Les autorités administratives locales, accompagnées des membres de la famille du défunt, ont procédé à l'inhumation le même jour dans l'après-midi.

II.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS(Suite page 13)

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé au campus Mutanga, commune Ntahangwa de la province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2025, signalait qu'au 16 juin 2025, à 14 heures, un corps sans vie avait été découvert au cimetière de la colline Gitwe, dans la zone de Buruhukiro, commune de Rumonge, par des individus venus enterrer un proche. Comme à la colline Murambi, avait été signalée la disparition d'un homme nommé Mbonyimana Torati, âgé de 32 ans, sa famille a donc été prévenue.

Selon les témoignages sur place, la victime avait quitté son domicile à Murambi, zone de Buruhukiro, commune de Rumonge, dans la soirée du 15 juin 2025, pour rendre visite à sa tante résidant à la colline Nyagasaka (sous-colline Gatwenzi). En chemin, il est attaqué par des malfaiteurs qui l'ont frappé, lui infligeant des blessures aux yeux et aux testicules. Par la suite, ils l'ont transporté pour le remettre à la police locale. Durant le trajet, un voisin, apercevant l'état critique de

la victime, leur a demandé où ils l'emmenaient. Ils ont répondu qu'ils allaient chez l'OPJ.

Alors, le matin du 16 juin 2025, un corps sans vie est retrouvé dans le sous-bois du cimetière, adjacent à la route de la colline Gitwe, ce qui a permis à ses parents de le reconnaître. Ils alertèrent alors la police locale ainsi que les autorités de la colline, qui procédèrent à l'enterrement après prises de photos. Le 30 juin 2025, le père du défunt s'est rendu au parquet de Rumonge pour déposer une plainte, et des convocations ont été envoyées à l'administration de la colline ainsi qu'à certains membres des ligues de jeunes du parti au pouvoir, l'Imbonerakure, identifiés parmi ceux qui avaient accompagné la victime.

Malheureusement, personne ne s'est présenté. Le procureur a alors émis une deuxième convocation pour le 7 juillet 2025.

Une fille a avorté un fœtus de 3 mois, sur la colline de Kinyinya, commune NTAHANGWA de la province Bujumbura

En date du 1^{er} juillet 2025, une information reçue par la Ligue des droits de l'homme Iteka indique que le 28 juin 2025 dans la commune Ntahangwa, sur la colline de Kinyinya 1, de la province de Bujumbura. Une fille du nom de Jocelyne Itangishaka, âgée de 29 ans, qui travaille comme tailleur sur cette même colline de Kinyinya, a avorté clandestinement en utilisant des médicaments abortifs.

C'est pendant qu'elle était au travail que ses collègues ont remarqué qu'elle ne se sentait pas bien, car elle restait allongée ce qui éveillait les soupçons. Selon les sources locales, le soir, en rentrant chez elle, elle a fait une fausse couche au cours du chemin. Lorsqu'on l'a interrogée, elle a tout avoué. Elle est actuellement détenue à la zone Maramvya.

Homicide à Gabiro-Ruvyagira: une femme de 59 ans, retrouvée morte dans son champ de manioc à Gabiro-Ruvyagira, commune Cibitoke province Bujumbura

Sur la colline Gabiro-Ruvyagira, dans la zone Rugombo de la commune Cibitoke, un corps sans vie de Julienne Nahayo, une femme de 59 ans, a été découvert ce dimanche 6 juillet dans son propre champ de manioc, au lendemain de sa disparition.

Selon les sources sur place, la victime s'était rendue seule, tôt le matin, à ses activités agricoles habituelles. Ne la voyant pas revenir, les membres de sa famille ont lancé des recherches, sans succès. Ce n'est qu'en début d'après-midi que des passants, intrigués par une concentration anormale de mouches dans une partie reculée du champ, ont fait la macabre découverte : une mare de sang et, un peu plus loin, le corps sans vie de Madame Nahayo.

Les premiers éléments de l'enquête laissent peu de place au doute: il s'agit d'un homicide. D'après le constat de la police locale, le corps portait des traces évidentes de violence. La victime aurait été traînée sur plusieurs mètres avant d'être tuée. L'autopsie réalisée à la morgue de Cibitoke a confirmé un traumatisme crânien sévère, vraisemblablement causé par un objet contondant.

Le mobile du crime pourrait être lié à un différend autour de la propriété du terrain. D'après plusieurs membres de la famille de la victime, ce champ aurait récemment fait l'objet de contestations par des individus qui auraient proféré des menaces à l'encontre de Madame Nahayo. Certains d'entre eux auraient même déclaré publiquement leur intention de s'en prendre à sa vie.

Ces informations orientent les soupçons vers un meurtre prémédité, sur fond de querelle foncière, un phénomène malheureusement récurrent dans certaines zones rurales du

Burundi où les tensions autour des terres agricoles demeurent vives.

Les forces de l'ordre de Rugombo ont immédiatement ouvert une enquête. Le commissaire de police a lancé un appel à témoins et à la collaboration de la population locale afin d'identifier les auteurs de cet acte odieux.

« Nous invitons toute personne détenant des informations utiles à se présenter aux autorités ou à les communiquer de manière anonyme. Aucun détail n'est insignifiant dans ce genre d'enquête », a-t-il déclaré.

Sous le choc, la famille de Julienne Nahayo demande que justice soit rendue sans délai. « Nous avons perdu une mère, une sœur, une voisine paisible. Ce crime ne peut rester impuni », a déclaré un proche, la voix nouée par l'émotion. Dans un climat de tension croissante, les habitants de Gabiro-Ruvyagira espèrent que les autorités prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Tentative d'assassinat d'un nouveau né découvert à l'entrée du centre de santé à Bururi

Dans la nuit de ce vendredi, le 4 juillet 2025, un nouveau-né a été découvert à l'entrée du centre de santé Gisanze, situé sur la colline éponyme dans la commune de Matana, province de Burunga.

Les défenseurs des droits des enfants de Bururi ont exprimé leur préoccupation et ont appelé la police à retrouver la mère de cet enfant abandonné, afin qu'elle puisse être punie conformément à la législation en vigueur.

Félix Niyongabo, l'administrateur de la commune, a indiqué que les forces de police, en étroite collaboration avec les autorités locales et les membres de la communauté, sont actuellement engagées dans des recherches

pour retrouver cette mère qui a abandonné son enfant peu après l'accouchement.

Cette autorité a également précisé que le bébé, souffrant du froid, a été placé dans une couveuse à l'hôpital de Bururi ce samedi.

En cas de non-trouvaille de sa mère, il sera transféré à l'orphelinat de Kiremba, également situé dans la même commune.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Gitega

En date du 28 Juin 2025, vers 22 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Gitega, Nzeyimana Thomas, membre du CNDD FDD, âgé 32 ans, originaire de la colline, zone et commune Bugenyuzi qui était venu rendre visite a été battu par trois imbonerakure dont Twagirayesu Dieudonné, âgé de 26 ans, Bigirimana Charles, âgé de 30 ans et Tuyisenge Issa, âgé de 25 ans. Selon des témoins de la localité, Ces imbonerakure ont été commandés par NKESHIMANA, membre du CNDD FDD âgé 57 ans quand il a vu ce visiteur chez son frère (le frère de NKESHIMANA) car ses amis sont les fils du frère de NKESHIMANA de makamba où ils étaient partis à la recherche du travail.

En date du 29 juin 2025, la victime avec l'aide de ses amis est allée se plaindre chez le chef de colline et après avoir écouté les deux parties, NKESHIMANA a été infligé d'une amende de 30.000 f pour donner aux victimes pour aller se faire soigner. Pour les imbonerakure, ils ont été conduits dans un endroit où on les corrige par des bâtons d'après le chef de quartier.

II.2.2 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.

Un homme tué par sa femme en commune Bugendana de la Province Gitega.

Un homme du nom de Basabose Fabien, âgé de 45 ans, originaire de la colline Rurengera, commune Mutaho, province de Gitega, a été tué par sa propre épouse à l'aide d'un pilon pendant qu'ils se couchaient, dans la nuit du 07 juillet 2025. L'auteure présumée, Ndayikengurukiye Béatrice, âgée de 33 ans, l'accusait d'avoir des relations extraconjugales.

Selon les voisins, la victime était un fidèle de la religion islamique. La police locale confirme les faits et indique que la femme s'est rendue volontairement au bureau communal vers 11 heures du matin de ce lundi, tout en avouant son acte.

L'administration locale, en accord avec la famille de la victime, a décidé d'enterrer le défunt selon les rites musulmans. Quant à la suspecte, elle a été placée en détention, son dossier étant en cours pour être transmis à la justice.

II.3. DROIT À LA LIBERTÉ.

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.

Plus de 140 ressortissants congolais arrêtés arbitrairement en commune de Cibitoke de la province Bujumbura

Entre le 14 juin et le 3 juillet 2025, plus de 140 citoyens congolais ont été appréhendés dans la commune de Cibitoke, au sein de la province Bujumbura. Ces individus se trouvaient incarcérés dans les cellules du marché moderne, au poste de police de Rugombo, ainsi qu'au commissariat de police de Rukana et celui de Cibitoke. Originaires de Bukavu et Kamanyola, en République Démocratique du Congo (RDC), ils ont été interpellés après avoir traversé la rivière Rusizi pour pénétrer sur le sol burundais. Selon une source locale, ces arrestations ont été menées par des membres de la milice Imbonerakure, liée au parti Cndd fdd, en coordination avec les forces de sécurité présentes à la frontière.

La majorité des personnes arrêtées, principalement de jeunes hommes, étaient en transit vers Uvira, Masisi, Kongolo, Lubumbashi, Kalemie et Moba, en raison de l'impossibilité d'utiliser la route d'Uvira, actuellement sous le contrôle du mouvement rebelle M23.

D'après la même source, les arrestations ont été basées sur des accusations sans fondement de complicité avec le M23, uniquement en raison de leur provenance géographique. Les détenus rapportent avoir été dépouillés de leurs biens personnels (vêtements, argent, objets de valeur), certains affirmant avoir perdu jusqu'à 2 000 dollars américains.

Des allégations de mauvais traitements, d'agressions physiques et de privation de nourriture ont été évoquées. Les conditions de détention ont été qualifiées d'insalubres, surpeuplées et inappropriées pour accueillir des personnes non accusées de crimes.

Les détenus indiquent également qu'ils ont été privés d'accès à une assistance légale et médicale, et qu'ils n'ont reçu aucune information officielle concernant les raisons de leur détention. Toutefois, le 3 juillet 2025, ces ressortissants congolais ont été relâchés sans procès ni compensation, après un séjour de trois semaines en détention. Cependant, leurs affaires personnelles confisquées ne leur ont pas été restituées.

Les personnes libérées expriment désormais un besoin urgent d'aide humanitaire, ainsi qu'une sécurisation de leur réinsertion ou de leur retour vers leur pays d'origine afin de retrouver leurs proches.

Les autorités locales, en collaboration avec les services de sécurité, ont confirmé ces arrestations qu'elles justifient par des mesures de prévention contre des risques sécuritaires présumés. Selon leurs déclarations, l'entrée de ces personnes venant de Kamanyola, une région influencée par le M23, représentait un danger potentiel pour la sécurité nationale. Elles ont rappelé que la frontière est officiellement fermée et que tout passage irrégulier est passible de sanctions sévères.

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES. *(suite de la page 17)*

Une femme arrêtée arbitrairement sur la colline Mboza, zone Ruyaga, commune Mugere de la province Bujumbura

Une information que la Ligue des droits de l'homme ITEKA a reçu en date du 4 juillet 2025 indique que la nommée Glorioso NTAHIRAJA, originaire de la colline Mboza, Zone Ruyaga, Commune Mugere, de la Province de Bujumbura a été arrêtée arbitrairement et est actuellement détenue au cachot du Parquet de Kabezi. Mère de six enfants, Glorioso était mariée à Dieudonné Nshimirimana.

Selon les témoignages des habitants de cette colline, le foyer de Dieudonné et Glorioso connaissait depuis un certain temps une mauvaise entente, car Dieudonné cherchait sans cesse à expulser son épouse dans le but de se marier à une autre femme. Il a tout fait pour maltraiter Glorioso afin qu'elle parte d'elle-même, mais elle a enduré toutes les violences et est restée à élever leurs six enfants. Lorsque Dieudonné a constaté que ses tentatives pour se débarrasser d'elle avaient échoué, il a fini

par l'abandonner avec leurs six enfants, et s'est exilé en République Démocratique du Congo.

Après toutes ces souffrances, certains membres de la famille de Dieudonné ont continué à chercher un moyen de faire emprisonner Glorioso. Le 20 juin 2025, elle a puni sa fille pour une faute commise et juste après cela, elle a été arrêtée arbitrairement sous l'accusation d'avoir voulu tuer son enfant, bien qu'elle ait expliqué qu'il s'agissait simplement d'une punition parentale habituelle. Le même jour, elle a été conduite au cachot de la Zone Ruyaga, et a été accusée de tentative de meurtre.

Le 2 juillet 2025, Glorioso Ntahiraja a été transférée de Ruyaga vers le cachot du Parquet de Kabezi, dans le but de faciliter son éviction définitive du foyer, comme cela était planifié depuis longtemps, selon la source locale.

Une personne arrêtée en commune Muramvya province Gitega.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 06 juillet 2025 indique en date du 26 juin 2025 sur la colline remera, zone shombo commune muramvya, province Gitega, Butoyi Fulgence âgé de 37 ans, originaire de la colline Namande, zone Yanza, commune Nyabihanga, province Gitega et membre du parti UPRONA, a été arrêté par des Imbonerakure accusé d'avoir déchiré un drapeau du parti CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, un groupe de 6 Imbonerakure de la colline Remera conduit par Ngezahayo Venerand âgé de 31 ans, est venu chez lui avec un drapeau du CNDD-FDD déchiré et l'ont déposé dans son enclos. Selon les mêmes témoins, il avait maintes fois refusé d'adhérer à leur parti. Ils l'ont ainsi ligoté et l'ont amené avec le drapeau au commissariat communal de police de Muramvya où il est détenu depuis cette date.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Des conséquences de la fermeture des frontières avec le Rwanda: Une économie en détresse et en désarroi.

Depuis la fermeture des frontières entre le Rwanda et le Burundi, les souffrances endurées par la population des zones de Ruhororo, Butahana, Nyamakarabo et Rubona sont difficilement concevables. Les conséquences se manifestent sur le plan social, se traduisant par la rupture des liens familiaux entre les Rwandais et les Burundais ayant des proches de l'autre côté des frontières. Sur le plan économique, les répercussions sont tout aussi sévères, avec un accès réduit, voire impossible, au marché rwandais. Cet échange commercial représentait pour cette population un moyen d'approvisionnement en divers biens à des prix accessibles, tels que le carburant, devenu rare au Burundi, des bovins, ainsi que des cartes SIM des opérateurs MTN et Tigo, qui sont les seules entreprises garantissant une couverture téléphonique fiable dans ces zones.

En outre, des atteintes aux droits humains se font jour, faisant état d'enlèvements et de rançons infligés à ceux qui osent franchir la frontière. Parmi les événements les plus tragiques, le meurtre de deux imbonerakure, deux hommes d'une trentaine d'années originaires de la colline de Nyamakarabo, survenu le 19 juin 2025.

Le mystère du commerce des boissons Brarudi, perturbation de l'économie du pays

Depuis quelque temps, il est observable que certaines boissons de la BRARUDI, comme l'Amstel vieil, l'Amstel bechou vieil et la Royal, connaissent une pénurie notable sur le marché. Le Primus, quant à lui, est proposé à un tarif supérieur au prix légal, ce qui suscite des interrogations. Avec la disparition des boissons mentionnées, le Primus a gagné en popularité, se vendant désormais entre 5 000 et 6 000 francs dans des endroits tels que MUSAGA, KINANIRA II et Kanyosha, tous situés dans la

Ces victimes ont perdu la vie à la suite d'accusations infondées liées à une supposée vente de café au Rwanda. Derrière ce crime, que les autorités administratives n'ont jamais condamné, se dissimule une main invisible, soupçonnée d'être celle des agents de renseignement, du gouverneur de l'ancienne province de Cibitoke ainsi que de responsables du CNDD-FDD et des chefs de zone, qui ne soutiennent que ceux qui travaillent en leur faveur ou leur rapportent des bénéfices. La raison principale de ce meurtre réside dans le fait que les victimes ne cautionnaient pas la répression que subissait le reste de la population. Même les individus se rendant visite à leurs proches sont arrêtés alors que, de l'autre côté de la frontière, au Rwanda, les autorités locales laissent passer sans encombre les Burundais. La population dénonce une économie en état d'agonie à cause de cette fermeture des frontières, tout en insistant sur le fait que les droits de l'homme restent gravement bafoués dans ces localités.

commune de Mugere. Fait étonnant, même les autres marques, telles que l'Amstel vieil, l'Amstel bechou et la Royal, sont encore disponibles sur le marché, mais à des prix très élevés, démarrant à 15 000 francs. Par exemple, au bar Sous le Manguier, géré par Vyisi à Kinanira II, dans la commune de Mugere, l'Amstel y était affichée au prix de 15 000 francs et la Royal à 12 000 francs, mais ces transactions s'effectuaient dans une certaine clandestinité.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Certaines marques étaient accessibles, mais en interrogeant les patrons sur leur provenance, on nous répondait qu'elles venaient de la République Démocratique du Congo (RDC). De plus, elles sont aussi mises en vente dans des magasins, tel que celui de Gérard Kinindo. Cependant, des rumeurs persistent selon lesquelles la Brasserie continuerait de les produire et de les exporter à l'étranger, ou que d'autres les obtiennent pour les revendre à des tarifs élevés après avoir négocié secrètement avec les représentants de la distribution de bière.

D'après certaines sources, ces boissons de la Brarudi seraient acheminées vers la Tanzanie et la RDC avant de revenir à des prix exorbitants, un phénomène qui perturbe gravement l'économie du pays, surtout dans un contexte où la population souffre d'une

pauvreté alarmante.

Cela fait un certain temps que les forces de police se mobilisent pour faire face à l'envolée des prix des boissons alcoolisées. Certains individus ont été condamnés à des amendes, tandis que d'autres ont purgé des peines d'emprisonnement. Cependant, il semblerait que la situation soit complexe, car certains acteurs ont été arrêtés tandis que d'autres continuent à agir en toute impunité, ce qui soulève des doutes sur l'intégrité de la police elle-même. À titre d'exemple, le bar/bistrot situé près du BSR, dans la commune de Mukaza, affiche des prix anormaux pour les produits Brarudi, et les habitués de cet établissement sont souvent des policiers, ce qui crée une atmosphère de suspicion et d'inquiétude.

Certains des éleveurs de la province Bururi grognent que leurs vaches n'ont pas été vaccinées contre la dermatose nodulaire et la fièvre aphteuse

Au cours de cette campagne, les vaches des anciennes communes Bururi, Matana et Songa recevaient le vaccin contre la dermatose nodulaire et chaque éleveur payait une somme de 1000 fra bu par vache vaccinée tandis que celles des communes Mugamba RUTOVU et Vyanda recevaient le vaccin contre la fièvre aphteuse moyennant paiement de 2000 Fra par vache. Ces éleveurs se lamentent qu'ils n'ont pas été informés sur cette campagne, d'autres disent qu'ils se sont présentés aux Sites de vaccination mais suite au manque de vaccins leurs vaches n'ont pas été vaccinées et craignent qu'elles risquent d'attraper ces maladies virales sans médicaments curatifs. C'est au moment où le bureau en charge d'élevage à Bururi confirme une vingtaine de cas de décès dans toutes la province Bururi depuis le début de cette année suite à la dermatose nodulaire.

Gloriose Niyubahwe directrice du bureau provincial de l'environnement agriculture et élevage à Bururi explique ce manque de vaccins par le fait que ce bureau n'a reçu que 5.000 doses de vaccins contre la dermatose nodulaire et 4.666 doses contre la fièvre aphteuse alors que toute l'ancienne province de Bururi compte au Total plus de 100.000 vaches qui étaient attendues dans cette campagne.

Les éleveurs demandent au gouvernement de chercher d'autres vaccins dans les plus brefs délais pour protéger les vaches qui restent sinon la propagation de ces maladies devra continuer.

Les activités scolaires de fin d'année perturbées par une réunion politique du CNDD-FDD à MAKAMBA

En date du 3 juillet 2025, Les examens de repêchage qui ont été prévus dans plusieurs écoles de la commune Makamba n'ont pas pu avoir lieu, du fait qu'une réunion de "patriotisme" a été organisée au même moment par le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, à l'intention des jeunes élèves appelés "majorettes", souvent mobilisés pour les défilés de ce parti au pouvoir.

La réunion s'est tenue au Lycée d'Excellence de Makamba et a rassemblé un grand nombre d'élèves au détriment des activités pédagogiques. Dans presque toutes les écoles de la commune, les enseignants se sont présentés tôt le matin pour administrer les épreuves, mais ont été surpris de trouver des salles de classe quasiment vides. "C'est incompréhensible que le parti au pouvoir organise des activités politiques à un moment aussi crucial pour les élèves. C'était leur dernière chance de sauver leur année scolaire", se désole un enseignant sous anonymat.

Selon des témoignages concordants, les élèves ayant participé à la réunion ont été attirés par des avantages matériels promis à cette occasion, notamment un buffet servi sur place ainsi qu'un per diem une somme d'argent en guise d'indemnité offert aux participants et une telle initiative soulève des interrogations dans les milieux éducatifs.

Les enseignants, eux, redoutent désormais des pressions de leurs directions. Certains affirment craindre qu'on leur impose de refaire les examens, en contradiction avec les règlements scolaires en vigueur, qui limitent strictement le nombre de sessions d'évaluation.

Les parents d'élèves partagent la même préoccupation en dénonçant l'ingérence politique dans l'éducation de leurs enfants, notamment ceux impliqués comme majorettes.

Plusieurs affirment que leurs enfants sont régulièrement empêchés de suivre les cours, convoqués pour des répétitions de défilés politiques sous la bannière du CNDD-FDD. "On nous avait dit que c'était juste pour des fêtes officielles, mais maintenant, c'est presque chaque semaine. Aujourd'hui encore, ils ont raté les examens pour aller écouter un discours politique", confie une mère de famille visiblement exaspérée.

Du côté des élèves, certains admettent sans détour qu'ils ont volontairement choisi de se rendre à la réunion plutôt que de passer leurs examens. Pour eux, ces activités patriotiques sont valorisées, parfois plus que la réussite scolaire. "Si on refuse d'aller à ces réunions, on peut être exclu des groupes de majorettes. Et on risque même d'avoir des problèmes dans l'école", témoigne une élève de 9ème année.

Cet incident relance le débat sur l'indépendance de l'école face aux intérêts politiques au Burundi. Alors que les enseignants appellent au respect du calendrier scolaire et des droits des élèves à une éducation stable, cette nouvelle interférence politique met en lumière les tensions persistantes entre institutions éducatives et structures partisans car aucune déclaration officielle du ministère de l'Éducation ou du parti CNDD-FDD n'a encore été publiée à ce sujet, mais la frustration est palpable dans les établissements scolaires de la commune Makamba. Enseignants et parents espèrent que les autorités prendront des mesures pour éviter que de telles perturbations ne se répètent, particulièrement à des moments aussi décisifs pour l'avenir des élèves.

III.2. DROIT A L' EDUCATION (suite page 21)

Un enseignant refuse de donner les résultats aux élèves parce que son directeur lui doit 92.000frBu a Bururi.

Les élèves des classes de 7eme et 8eme à l' ECOFO Rukina, colline Mutsinda, commune Matana de la province Burunga n'ont pas encore eu les résultats de fin d'année alors que la première proclamation était prévue mercredi 2/7/2025. Et pour cause un enseignant bénévole des cours de Kiswahili et d'anglais dans ces classes a refusé de donner les résultats. Les informations sur place indiquent qu'il réclame une somme de 92.000fra burundais que cette école lui doit.

Après le départ en congé de maternité d'une enseignante qui dispensait des cours, le détecteur de cette école Lubin Ntirampeba les a attribué à Alexis Tuyigendanire moyennant le paiement de 2000 Fra burundais par heure prestée ,mais le directeur n'a pas encore payé et l'enseignant a décidé de garder les résultats de ces élèves.

Les élèves et leurs parents grognent suite à cette situation et demandent l'intervention des autorités hiérarchiques dans ce secteur.

Tentative de suicide d'une élève après avoir été informé de son échec.

C'était ce lundi 30 juin 2025, vers 17h30 sur la colline , zone et commune Buhiga quand le parent de l'élève a eu un appel au téléphone d'un habitant du quartier GATARE où se trouve un fossé trop profond causé par des eaux des pluies; lui disant qu'on vient d'y trouver sa fille du nom de KIMANA Maryse, née le 06 Octobre 2004 qui était élève au Lycée Technique la Référence de BUHIGA en 2ème section informatique de gestion.

Quand elle est allée à la proclamation et on lui a dit qu'elle a échoué bien qu'elle avait 53% au 2ème trimestre avec 3 échecs et elle n'a pas eu le courage de se retenir et a pris le chemin menant au fossé où elle s'est jetée. On l'a évacué et son père l'a conduit à l'hôpital de Buhiga pour les premiers soins. Comme elle respirait encore mais dans un état de coma avant d'être transférée ce mardi matin à l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI où on l'a fait une radiographie (IRM).

Et les résultats ont montré qu'elle n'a pas eu de choc au niveau de la tête même dans la colonne vertébrale. Surtout sa famille constate un trouble psychique comme elle parle des mots non coordonnés. Ils attendent sa convalescence pour qu'elle leur dise les problèmes qu'elle a envers son établissement.

III.3. DROIT A LA SANTE

Les habitants craignent les maladies liées à des mains sales vu le manque d'eau potable en commune Muyinga.

La population des divers quartiers de la commune de Muyinga ressent une vive inquiétude face aux risques de maladies causées par une mauvaise hygiène des mains. En effet, certains habitants se retrouvent dans des situations désespérées, pouvant passer plus d'un mois sans accéder à de l'eau potable, en raison d'une distribution injuste orchestrée par les agents de la Regideso. Ils soulignent que cette carence de l'eau est souvent attribuée à la corruption qui gangrène le système. Il existe des personnes qui s'érigent en vendeurs d'eau, imposant un tarif de 1000F par bidon.

Cependant, lorsque l'offre fait défaut, ce prix peut s'élever de deux à trois fois, devenant alors un fardeau pesant pour les foyers. Chaque ménage utilise en moyenne trois bidons d'eau par jour, générant des dépenses s'élevant à 6000F. Consacrer une telle somme quotidienne uniquement à l'eau constitue un véritable calvaire, surtout que la majorité des gens vivent dans une pauvreté extrême, où même se nourrir représente un défi financier monumental. Cette pénurie d'eau ne fait qu'aggraver leurs conditions de vie déjà précaires.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent:

- Au gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité;
- Des enquêtes indépendantes et rapides soient menées sur tous les incidents signalés de violations des droits humains, afin de garantir la transparence et la responsabilité.
- Des mesures concrètes soient prises pour poursuivre et sanctionner les responsables de ces violations, y compris les membres de la milice Imbonerakure et les forces de sécurité, afin de mettre fin à l'impunité.
- Des mécanismes de protection soient mis en place pour garantir la sécurité et les droits des personnes vulnérables, notamment les personnes déplacées, les ressortissants étrangers